

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Un budget repensé, une dynamique sociale renouvelée



Propos
liminaire

Cadre légal

- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un **rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette**. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal [...]
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une **présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. [...]
- Les dispositions du présent article s'appliquent aux **établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus**.

CGCT, article L2312-1

Propos
liminaire

Ordre du jour

- **Éléments de cadrage**
 - ❑ Le CCAS dans le cadre légal de l'action sociale
 - ❑ Le CCAS dans la politique d'action sociale à Montrouge
 - ❑ Le CCAS dans le contexte budgétaire local
- **Éléments d'activité 2022-2023**
 - ❑ Données d'activité 2022 du CCAS
 - ❑ Plan de route 2023
 - ❑ Nouvel organigramme
- **Rapport d'orientation budgétaire 2023**
 - ❑ Grandes orientations budgétaires
 - ❑ Masses budgétaires : section de fonctionnement
 - ❑ Masses budgétaires : section d'investissement



Éléments de cadrage

Le cadre légal de l'action sociale
L'action sociale à Montrouge
Le contexte budgétaire local

Éléments de
cadrage

Le cadre légal
de l'action
sociale

L'action sociale

- ❑ *L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, **l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.***
- ❑ *Elle repose sur une **évaluation continue des besoins et des attentes** des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la **mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature.***
- ❑ *Elle est mise en œuvre par **l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations** ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales.*

CASF, article L.116-1

Éléments de cadrage

Le cadre légal de l'action sociale

Des missions clairement définies par la loi

- ❑ Animation d'une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.
- ❑ Intervention sous forme de prestations remboursables ou non-remboursables
- ❑ Instruction des demandes d'aide sociale
- ❑ Création et gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- ❑ Exercice des compétences confiées par le département a confiées à la commune
- ❑ Domiciliation des personnes sans domicile stable
- ❑ Production d'une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire

CASF, articles L264-1

CASF, article L.123-5

CASF, article L.123-5

Dans les faits, trois activités principales

Animation des réseaux d'acteurs locaux



Accueil, diagnostic, instruction



Gestion des dispositifs locaux

Analyse des besoins sociaux

Éléments de cadrage

L'action sociale à Montrouge, un champ qui excède le budget du CCAS

➤ **L'action sociale, des crédits alloués dans divers chapitres budgétaires**

Une masse globale de 6 640 000€ dans le budget municipal :

- ❑ 1 420 000€ au chapitre des interventions sociales
- ❑ 2 420 000€ au chapitre des services en faveur des personnes âgées : SAAD, SSIAD et bien vieillir
- ❑ 2 800 000€ au chapitre de la santé

La contribution de la ville au budget du CCAS représente 11% de cette masse.

La masse budgétaire du CCAS représente 19% des dépenses à caractère social

➤ **L'action sociale, des interventions qui ne se résument pas à une masse budgétaire**

Éléments de cadrage

Les grandes orientations budgétaires de la ville

Une maîtrise des dépenses

- La ville s'efforce de contenir ses dépenses malgré la forte inflation
- Elle négocie ses contrats de marchés
- Les dépenses sont optimisées et les économies recherchées à travers des évolutions organisationnelles ou techniques

Une optimisation des recettes

- La ville travaille en étroite collaboration avec ses partenaires institutionnels afin d'optimiser ses financements externes
- Elle actualise les recettes tarifaires chaque année

Un suivi pluriannuel

- Afin d'anticiper son besoin en terme d'investissement et sa soutenabilité et d'apporter des mesures correctives si nécessaire, la ville se dote d'une approche pluriannuelle d'investissement en dépenses et en recettes
- Cette démarche permet de mieux articuler soutenabilité financière et projets opérationnels

Un recours soutenable à l'emprunt

- La ville recourt à l'emprunt de manière soutenable en complément des fonds propres, du FCTVA et des financements externes et de poursuivre la gestion de la dette fondée sur la minimisation et la diversification des risques



Éléments d'activité 2022-2023

Données d'activité 2022
Plan de route 2023
Nouvel organigramme



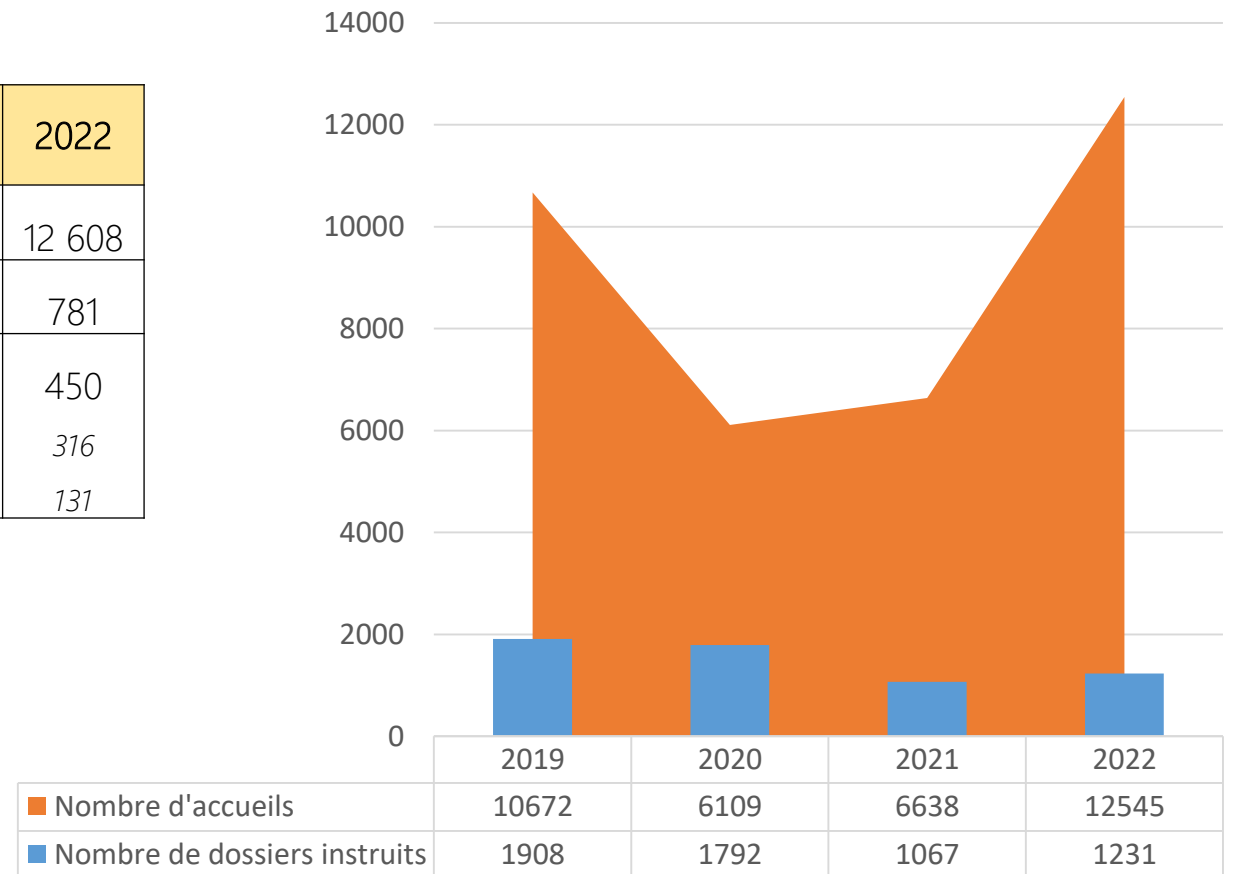
L'activité du CCAS en 2022

L'accueil, le diagnostic et l'instruction de dossiers

En 2022, le public revient au CCAS : la fréquentation retrouve le niveau d'avant COVID

Le nombre de dossiers instruits pour le compte des autres organismes ne retrouve pas le niveau d'avant COVID, ce qui s'explique essentiellement par une baisse du nombre de sollicitations en lien avec une situation de handicap

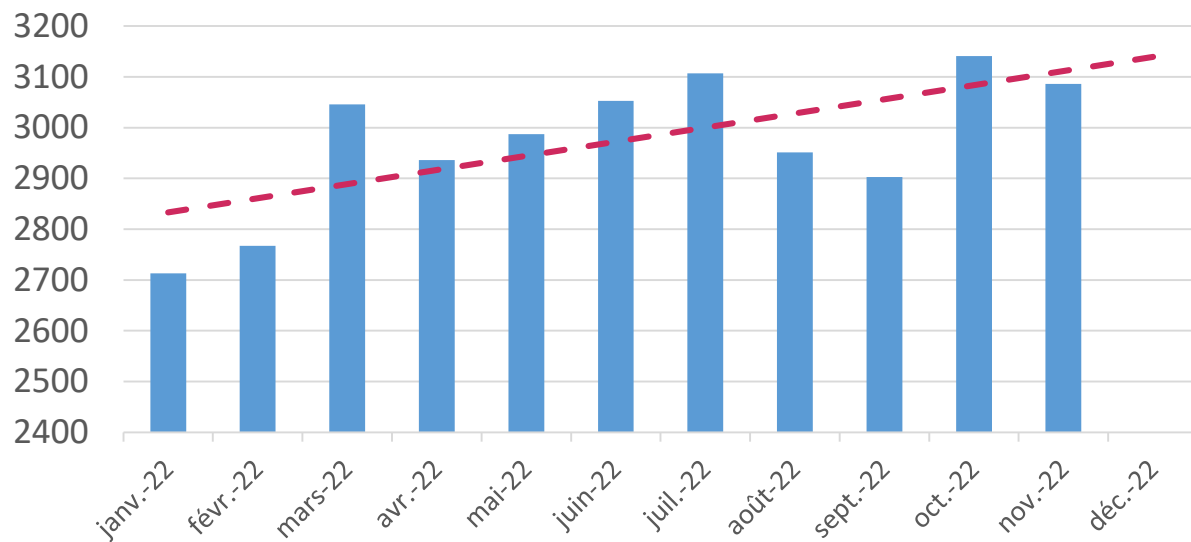
	2019	2020	2021	2022
Nb d'accueils	10 672	6 109	6 638	12 608
Nb de dossiers carte Améthyste	1 210	1 326	555	781
Nb de dossiers instruits hors Améthyste	698	466	512	450
<i>Dont Dispositifs handicap</i>	547	312	428	316
<i>Dont dispositifs personnes âgées</i>	151	151	83	131



Données d'activité 2022

Les dispositifs montrougiens

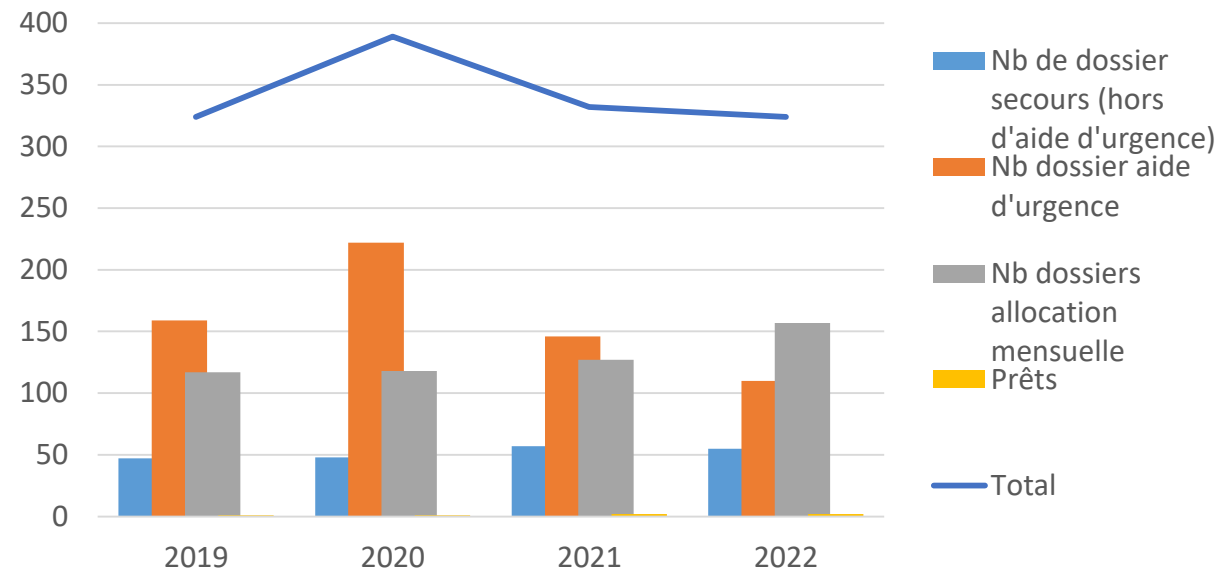
Les livraisons de repas à domicile



En 2022, la prestation de **portage de repas à domicile** concerne en moyenne 112 personnes par mois (118 personnes concernées sur l'année) et représente un volume global de 32 690 repas livrés sur l'année. 28% des bénéficiaires sont éligibles au tarif minimum : 1€/repas.

La **téléassistance** concerne 250 personnes.

Les aides extra-légales



L'**allocation mensuelle** concerne 157 foyers (164 personnes) La population bénéficiaire est âgée de 65 à 97 ans.

110 **aides d'urgence** ont été accordées, ainsi que 55 **secours**.

3 475 **CAP** ont été distribués, dont 1 560 aux allocataires à Noël.

271 personnes ont sollicité le **remboursement des frais de dossiers Améthyste**, ce qui représente 35% du nombre de dossiers instruits par l'intermédiaire du CCAS.


La nouvelle organisation du CCAS

Direction CCAS

FONCTIONS SUPPORTS
<p>Pôle Administration générale</p> <p>Missions Gestion de l'assemblée, secrétariat du conseil d'administration Gestion budgétaire et comptable</p>
<p>Pôle accueil - information - conseil</p> <p>Missions Accueil, information, orientation des publics Organisation et développement de l'offre de conseil en lien avec les associations et institutions partenaires Instruction et gestion des demandes d'aides et ouvertures de droits, suivi des délais de réponse - en lien avec les pôles expert</p>

FONCTIONS EXPERT	
Pôle Autonomie	
Public cible	Personnes âgées en perte d'autonomie et personnes handicapées
Missions	<p>Informier, évaluer, orienter usagers et aidants</p> <p>Accompagner les situations individuelles, les ouvertures de droits</p> <p>Instruire les demandes d'aide en lien avec l'activité du pôle (situations complexes)</p> <p>Mener des actions collectives</p> <p>Construire une offre de service locale</p> <p>Développer les dispositifs de lutte contre l'isolement</p>
Pôle Solidarités	
Public cible	Tous publics en difficulté, sur orientation des TS référents Personnes domiciliées au CCAS
Missions	<p>Informier, évaluer, orienter</p> <p>Instruire les demandes d'aide en lien avec l'activité du pôle</p> <p>Accompagner les ouvertures de droits en lien avec l'activité du pôle</p> <p>Mener des actions collectives</p> <p>Gérer les droits d'attribution de la ville</p> <p>Animer les réseaux des partenaires œuvrant en matière de lutte contre la précarité : alimentaire, énergétique,</p>
Pôle Logement	
Public cible	Tous publics en accès au logement Tous publics en difficulté pour se maintenir dans le logement, sur orientation des TS référents
Missions	<p>Informier, évaluer, orienter</p> <p>Instruire les demandes de logement</p> <p>Instruire les demandes d'aide en lien avec l'activité du pôle</p> <p>Accompagner les ouvertures de droits en lien avec l'activité du pôle</p> <p>Mener des actions collectives</p> <p>Gérer les droits d'attribution de la ville</p> <p>Construire et animer les réseaux des partenaires œuvrant dans le champ des luttes contre les précarités</p>

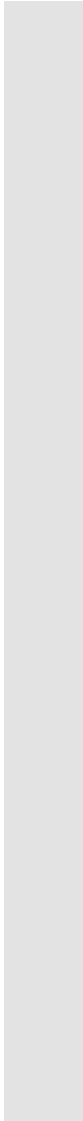
Le plan de route 2023 : lutter contre l'isolement

Objectifs clés	Moyens d'action
<ul style="list-style-type: none">● Prévenir la dégradation des situations fragiles● Définir une politique forte de lien social● Accompagner l'ensemble des publics vers une émancipation financière● Soutenir la perte d'autonomie et renforcer l'aide aux aidants● Renforcer la place du CCAS comme guichet unique d'accompagnement des démarches pour tous	<ul style="list-style-type: none">● Dynamiser le maillage territorial pour partager les problématiques et construire en commun des réponses :<ul style="list-style-type: none">> structurer des réseaux de partenaires par secteur d'intervention et/ou thématique> s'appuyer sur les réseaux internes, et externes pour repérer, signaler et accompagner les situations dégradées➤ Répondre aux besoins d'urgence : collecte, mise en place de séjours spécialisés● Renforcer la prévention et la promotion des solutions mobilisables par la réalisation d'actions collectives :<ul style="list-style-type: none">> travailler sur la sensibilisation, le savoir-vivre ensemble – campagne handicap et lutte discrimination> mettre en place un programme d'ateliers thématiques : un mois, un thème, un atelier● Accompagner la création de mission bien vieillir, s'inscrire en cohérence avec la prévention et la prise en charge de la perte d'autonomie
 Au service de : tous les publics en difficulté, en particulier : les seniors , les jeunes , les aidants	



Rapport d'orientation budgétaire 2023

Grandes orientations budgétaires
Masses budgétaires – section de fonctionnement
Masses budgétaires – section d'investissement



Rapport d'orientations budgétaires

Les grandes orientations budgétaires du CCAS

Recentrage sur les solidarités et synergies

- Transfert des activités de loisirs destinées aux seniors sur le budget municipal et accompagnement de la création de la mission Bien Vieillir
- Recentrage du CCAS sur des missions d'accueil, de facilitation des démarches, de prévention, de repérage et prise en charge et de soutien des situations socialement dégradées
- Prise en compte des besoins liés à l'accélération du vieillissement de la population, compris dans une logique de trajectoire en cohérence avec la mission Bien Vieillir
- Prise en compte de la problématique croissante de l'isolement
- Rôle affirmé d'animateur de réseaux pour un renforcement du maillage local au service de l'action sociale locale

Rationalisation

- Redimensionnement du budget compte tenu de la réalité des besoins
- Apurement des excédents cumulés

Adaptabilité

- Un ajustement du périmètre des aides extra légales à l'évolution du contexte économique
- Une prévision budgétaire susceptible d'être réajustée pour poursuivre et renforcer l'accompagnement des évolutions

Rapport d'orientations budgétaires

Masses budgétaires : Section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement
 - Vue d'ensemble
 - Zoom sur les dépenses d'intervention
 - Zoom sur les dépenses de personnel et la nouvelle organisation du CCAS
 - Les sources de financement de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Vue d'ensemble

	BUDGET 2022	PREFIG. 2023		
CH 011 - Charges à caractère général	865 288	480 000	→	Transfert à la ville des crédits relatifs au bien-vieillir : -360 000€ Baisse des dépenses de repas à domicile : -10 000€ (renégociation du marché) Ajustements de crédits divers: -15 000€
CH 012 – Charges de personnel	710 000	470 000	→	Transfert à la ville des postes dédiés au bien-vieillir : -120 000€ Réajustement à l'effectif réellement en activité : -120 000€
CH 65 – Autres charges de gestion courante	71 000	49 000		
CH 656 - Aides et secours	290 000	265 000		
CH 022 – Dépenses imprévues	100 000		→	Réajustement de crédits : -163 000€ Transfert au CCAS des subventions aux associations œuvrant dans le champ social : + 16 000€
CH 042 – Opérations d'ordre entre sections	19 049	20 000		
CH 67 – Charges exceptionnelles	1 000			
	2 056 337	1 284 000	→	- 772 000€

Les dépenses de fonctionnement

Vue d'ensemble

	Budget 2022	Préfig. 2023	Evol. 2023-2022	Impact recentrage	Impact rationalisation
CH 011 - Charges à caractère général	865 288	480 000	-385 288	-360 000	-25 000
CH 012 – Charges de personnel	710 000	470 000	-240 000	-120 000	-120 000
CH 65 – Autres charges de gestion courante	71 000	49 000			
CH 656 - Aides et secours	290 000	265 000			
CH 022 – Dépenses imprévues	100 000		-147 049	+ 16 000	-163 000
CH 042 – Opérations d'ordre entre sections	19 049	20 000			
CH 67 – Charges exceptionnelles	1 000				
	2 056 338	1 284 000	-772 337	-464 000	-308 000

Zoom sur les dépenses d'intervention

	Atterr. 2022		PREFIG. 2023	
Allocation mensuelle	195 000		198 000	
Pass Améthyste	6 800	256 800	7 000	265 000
Secours et aides diverses	55 000		60 000	
<i>Dont CAP versés aux allocataires CCAS</i>	<i>12 000</i>			
Repas à domicile	378 000	402 000	365 000	390 000
Téléassistance	24 000		25 000	
Subventions aux associations	24 770	24 770	41 000	41 000
Total	683 570		696 000	

Zoom sur les dépenses de personnel

Catégorie	ETP annuel cible	ETP annuel budgétisé
A	3,5	3,5
B	1	1
C	8	7
Total	12,5	11,5

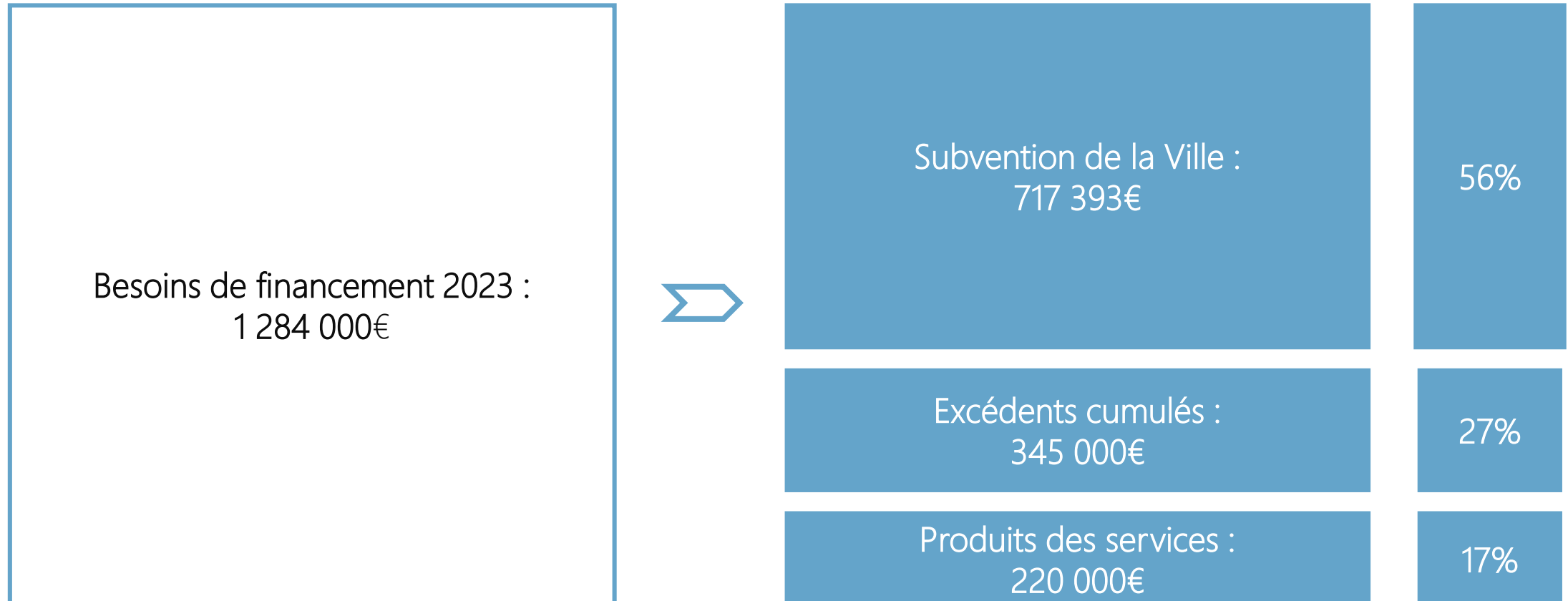


Masse salariale
470K€

1 poste à pourvoir, recrutement en cours

Les masses budgétaires

Les sources de financement de la section de fonctionnement



Rapport
d'orientations
budgétaires

Masses
budgétaires :
Section
d'investissement

➤ Vue d'ensemble

Les masses budgétaires

La section d'investissement

Les dépenses	BUDGET 2022	PREFIG. 2023
CH 020- Dépenses imprévues	6 000	
CH 20 – Immobilisations incorporelles (Progiciel logement)	10 000	20 000
CH 204 – Subv d'équipement versées (Maison des seniors)	601 831	600 000
CH 21 – Immobilisations corporelles	55 737	30 000
CH 27 – Autres immobilisations financières	3 000	1 000
CH 042 – Opérations d'ordre entre sections	19 050	20 000
	676 568	653 000



Besoins financés grâce aux excédents

- ❑ Excédents de fonctionnement capitalisés : 88%
- ❑ Excédents d'investissement : 12%